



Cernay-la-Ville, le 20 mars 2025,

Madame, Monsieur,

L'Association Cernay Ma Ville organise un **vide-greniers le dimanche 18 mai 2025 de 10h à 18h dans les Jardins Philippe Rocher** (au pied de l'église) **de Cernay-la-Ville**.

Si vous souhaitez réserver un emplacement, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner **le coupon de réservation et le règlement du vide-greniers ci-dessous**, dûment remplis et signés, accompagnés de **votre règlement par chèque à l'ordre de l'association Cernay Ma Ville**.

Les inscriptions devront être envoyées **le 04/05/25 au plus tard**, cachet de la poste faisant foi.

Pour les personnes à mobilité réduite, veuillez nous l'indiquer dans votre mail et nous vous réserverons un emplacement à proximité du parking des jardins Philippe Rocher et, dans la mesure du possible, une place de stationnement à proximité du vide-greniers.

A l'issue du vide-greniers, **chaque exposant s'engage à remporter ses invendus et à laisser son emplacement libre et propre**, charge à lui d'éliminer tous déchets par les voies réglementaires (déchetterie, tri sélectif, ...).

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Les bénévoles de l'association Cernay Ma Ville.

RESERVATION VIDE-GRENIERS DU 18 MAI 2025 - ATTESTATION SUR L'HONNEUR INSCRIPTION ET RÈGLEMENT
À envoyer **le 04/05/25 au plus tard**, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Vide-greniers 2025 de Cernay Ma Ville
2 rue de l'Eglise - 78720 Cernay-la-Ville

Je soussigné(e) :

NOM et Prénom : **Date de naissance** : / /

Lieu de naissance : **N° de portable** :

Nature et N° de la pièce d'identité : **Date délivrance** : / /

Indication de l'autorité qui l'a délivrée :

Email : **Adresse postale** :

Code postal : **Ville** :

Plaques minéralogiques (pour accéder au parking) :

déclare sur l'honneur :

- n'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature
- avoir participé à une seule autre vente de même nature dans l'année, à, le/...../2025

Métrage souhaité : **pour la somme de**€ .

Les emplacements sont proposés vides. Si vous prévoyez un barnum, il doit s'inscrire dans le métrage souhaité sachant que la profondeur approx. d'un stand = 3 m)

Prix des emplacements : 5 €/m pour les adhérents à l'association Cernay Ma Ville pour l'année en cours, 6 €/m pour les Cernaysiens, 7 €/m pour les extérieurs.

Je m'engage à respecter les points suivants :

- j'installerai mon stand entre 7h00 et 9h30, selon le créneau horaire qui me sera communiqué,
- j'ai noté qu'aucune remorque ne peut pénétrer dans les Jardins Philippe rocher,
- j'approcherai mon véhicule des Jardins Philippe Rocher uniquement pour l'installation et pour le remballage, libérant l'espace entre 9h30 et 18h00,
- à mon départ, je laisserai mon emplacement propre et tiendrai compte du tri sélectif pour mes déchets éventuels.

Fait à, le / / **Signature**

Association Cernay Ma Ville
2, rue de l'Eglise – 78720 CERNAY-LA-VILLE
L'association qui crée du lien
<https://cernay-ma-ville.jimdosite.com>
cernaymaville@gmail.com

REGLEMENT DU VIDE-GRENIERS

Extrait de l'article L310-2 du code de commerce : « Les particuliers non-inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an seulement. Ils doivent obligatoirement remplir une attestation sur l'honneur de non-participation à plus de deux manifestations par an. La sanction pour le non-respect de cette loi, par extension en considérant que la personne fait du commerce non déclaré sans tenue d'un registre, est de 6 mois de prison et de 30 000€ d'amende. ». Les informations sont consignées dans un registre de Police tenu à cette occasion. Afin de favoriser la participation des particuliers, les professionnels de la vente au déballage **ne sont pas autorisés** par l'association Cernay Ma Ville.

Pour s'inscrire il faut obligatoirement :

- **remplir et signer l'attestation sur l'honneur jointe et le présent règlement** qui vaut pour acceptation,
- nous adresser son **règlement correspondant au montant de la réservation définie** par chèque à l'ordre de l'association « Cernay Ma Ville »,
- être **majeur**,
- **ne pas avoir participé à plus d'1 autre manifestation** de même nature au cours de l'année civile,
- nous envoyer tous les documents cités **au plus tard le 04/05/2025**, cachet de la poste faisant foi.

Les informations recueillies sont nécessaires à votre inscription : « **Les dirigeants de l'association organisatrice doivent tenir un registre qui permet l'identification des personnes qui vendent des objets dans le cadre de la brocante ou du vide-greniers.** » <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1813>

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Pour l'exercer, adressez-vous au Bureau de l'association : cernaymaville@gmail.com.

Ces données personnelles seront détruites dès validation du registre par les autorités compétentes.

Ces formalités constituent un préalable indispensable pour l'acceptation de la réservation. De fait, le manquement à ces obligations entraînera de plein droit le rejet de la réservation et le chèque sera retourné à son expéditeur. Ces informations seront insérées dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle.

Pour faciliter le travail des bénévoles, aucune réservation ne sera prise en compte si votre dossier est incomplet.

Cette manifestation se déroulera à Cernay-la-Ville, dans les jardins Philippe Rocher (au pied de l'église) le dimanche 18 mai 2025 de 10h00 à 18h00. L'installation des participants s'effectuera à partir de 7h00 et ce jusqu'à 9h30.

Dès leur arrivée, selon le créneau horaire indiqué par les organisateurs, les exposants seront orientés vers l'emplacement qui leur aura été attribué. En dehors de ce créneau horaire, les véhicules devront être garés à l'extérieur des jardins Philippe Rocher.

Les emplacements seront attribués par les bénévoles de l'association Cernay Ma Ville et ne pourront être contestés. Seuls les organisateurs présents seront habilités à faire des modifications, le cas échéant.

Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et à ne pas proposer à la vente des biens non conformes aux règles « vente d'animaux, armes, CD et jeux gravés (copie), produits inflammables, ... ». Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel. Pour la sécurité et le bon déroulement de nos événements, l'association Cernay Ma Ville se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Les articles en vente sont sous la seule responsabilité des exposants, l'association Cernay Ma Ville ne pourra être tenue responsable d'éventuelles détériorations.

Les produits proposés à la vente doivent être en bon état. Les exposants s'engagent à ne pas vendre d'articles volés ni contrefaits. Les articles invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur le site à la fin de la vente. L'exposant s'engage donc à emporter ses invendus et ses déchets.

Prix des emplacements : 5 €/m pour les adhérents à l'association Cernay Ma Ville pour l'année en cours, 6 €/m pour les Cernaysiens, 7 €/m pour les extérieurs.

Les inscriptions sont définitives et les sommes versées resteront acquises à l'association.

L'association Cernay Ma Ville reste la seule instance compétente pour annuler la manifestation en cas de force majeure ou en cas de participation d'exposants insuffisante. Les exposants inscrits seront alors remboursés.

L'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de la manifestation et notamment lorsque la totalité des emplacements a été attribuée.

Les enfants présents sont sous la responsabilité de leurs parents.

L'association organisatrice Cernay Ma Ville a pour vocation de promouvoir la vie du village et de créer du lien. L'association est uniquement composée de bénévoles mobilisés autour d'actions de solidarité de toute sorte. Ce sont donc des bénévoles qui vous accueillent sur cette journée et qui s'occupent de l'organisation en amont également. Aussi, nous vous demandons d'être patients, respectueux et courtois à leur égard.

La présence à cette journée impliquant l'acceptation du présent règlement, toute personne ne respectant pas ledit règlement sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Signature

Association Cernay Ma Ville
2, rue de l'Eglise – 78720 CERNAY-LA-VILLE
L'association qui crée du lien
<https://cernay-ma-ville.jimdosite.com>
cernaymaville@gmail.com